



Paris, le 23 juin 2010

## **BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **STATISTIQUES RELATIVES AUX OPCVM DE LA ZONE EURO AVRIL 2010**

*En avril 2010, l'encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro était supérieur à celui enregistré le mois précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la valeur des parts ainsi que par des émissions nettes.*

**L'encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro est ressorti en hausse à 5 354 milliards d'euros en avril 2010**, contre 5 293 milliards en mars<sup>1</sup>. Sur la même période, l'encours des parts émises par les OPCVM monétaires de la zone euro est passé de 1 175 milliards d'euros à 1 186 milliards.

**Les souscriptions nettes de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro sont ressorties à 29 milliards d'euros en avril 2010**, tandis que les souscriptions nettes de parts d'OPCVM monétaires se sont établies à 1 milliard.

Le rythme de progression annuel des émissions de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro, calculé sur la base des transactions, s'est inscrit à 12,4% en avril 2010. S'agissant des OPCVM monétaires, ce taux est ressorti à - 10,3 % sur la même période.

---

<sup>1</sup> Les variations des encours peuvent résulter des transactions (reflétant principalement le montant net des émissions et des remboursements), d'effets de valorisation (liés aux prix de marché, y compris à l'évolution des taux de change) et de reclassements (liés par exemple aux réallocations d'entités au sein ou à l'extérieur du secteur). Les taux de croissance annuels sont calculés sur la base des transactions.

## Émissions de parts d'OPCVM

(Montants en milliards d'euros et taux de croissance annuels ; données non corrigées des variations saisonnières ; encours de fin de période, transactions au cours de la période)

|                               | 2010  |       |       |       |
|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|
|                               | Janv  | Fév   | Mars  | Avril |
| <u>OPCVM non monétaires :</u> |       |       |       |       |
| Encours                       | 5 015 | 5 077 | 5 293 | 5 354 |
| Transactions                  | 61    | 22    | 50    | 29    |
| Taux de croissance annuel     | 9,4   | 10,4  | 12,0  | 12,4  |
| <u>OPCVM monétaires :</u>     |       |       |       |       |
| Encours                       | 1 215 | 1 202 | 1 175 | 1 186 |
| Transactions                  | 3     | -17   | -29   | 1     |
| Taux de croissance annuel     | -5,4  | -7,7  | -10,1 | -10,3 |

Source : BCE

En ce qui concerne la **ventilation par stratégies de placement**, le rythme de progression annuel des parts émises par les fonds « obligations » est ressorti à 17,8 % en avril 2010. Les souscriptions nettes de parts émises par les fonds « obligations » se sont élevées à 15 milliards d'euros. S'agissant des fonds « actions », le taux de croissance s'est établi à 14,8 % et les souscriptions nettes sont ressorties à - 1 milliard d'euros. Pour les fonds mixtes, le taux de croissance a atteint 5,1 % et les souscriptions nettes se sont établies à 12 milliards d'euros.

### Notes

- Les OPCVM monétaires sont présentés séparément dans ce communiqué de presse car ils sont classés dans le secteur des IFM (institutions financières monétaires) du cadre statistique européen, tandis que les autres OPCVM sont classés dans le secteur des AIF (autres intermédiaires financiers). Outre les données relatives au mois de référence, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données concernant les périodes précédentes. Les dernières données relatives aux OPCVM peuvent être téléchargées à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=17066> et <http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=8257806>). Des informations plus détaillées concernant les dernières données relatives aux OPCVM, ainsi que des notes méthodologiques, sont disponibles sur les pages *Euro area investment fund statistics* (Statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro) de la partie *Statistics* du site internet de la BCE (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/funds/html/index.en.html>) et *The balance sheets of monetary financial institutions* (Les bilans des institutions financières monétaires) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/aggregates/bsheets/html/index.en.html>). Les séries statistiques relatives à la zone euro recouvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro avant la période sur

laquelle portent les statistiques. La publication des statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro pour mai, juin et juillet 2010 doit intervenir, respectivement, le 20 juillet, le 18 août et le 17 septembre à 10h00.

Banque de France  
Direction de la Communication  
Service de Presse  
48 rue Croix des Petits Champs  
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82  
Internet : <http://www.banque-france.fr>

**Parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro**  
(montants en milliards d'euros ; données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

|   | MARS 2010 |              |   | AVRIL 2010 |              |   |
|---|-----------|--------------|---|------------|--------------|---|
|   | Encours   | Transactions | Taux de croissance annuel <sup>1)</sup> | Encours    | Transactions | Taux de croissance annuel <sup>1)</sup> |
| <b>Ventilation par stratégies de placement<sup>2)</sup></b> |           |              |   |            |              |   |
| OPCVM « Obligations »                                       | 1702      | 40           | 17,4                                    | 1727       | 15           | 17,8                                    |
| OPCVM « Actions »   | 1551      | 2            | 15,7                                    | 1569       | -1           | 14,8                                    |
| OPCVM « Mixtes »  | 1272      | -6           | 4,1                                     | 1287       | 12           | 5,1                                     |
| OPCVM « Placements immobiliers »                            | 250       | 1            | 15,7                                    | 249        | 1            | 15,2                                    |
| Fonds spéculatifs   | 98        | 4            | 15,2                                    | 100        | 0            | 19,3                                    |
| Autres OPCVM  | 419       | 9            | 3,4                                     | 422        | 2            | 5,8                                     |
| <b>Ventilation par types de fonds</b>                       |           |              |   |            |              |   |
| Fonds ouverts   | 5218      | 48           | 12,0                                    | 5280       | 29           | 12,4                                    |
| Fonds fermés  | 75        | 1            | 11,5                                    | 75         | 0            | 8,9                                     |

La somme des composantes peut ne pas équivaloir au total en raison des écarts d'arrondis.

1) Les taux de croissance annuels sont calculés sur la base des transactions.

2) La ventilation par stratégies de placement correspond généralement à la catégorie d'actifs dans laquelle l'OPCVM investit principalement, habituellement sur la base d'une stratégie établie (si, par exemple, l'organisme investit essentiellement en actions et autres titres de participation, il sera répertorié dans la catégorie « fonds actions »). Les fonds investissant à la fois en actions et en obligations, sans qu'aucune de ces catégories ne soit prédominante, sont classés dans la catégorie « fonds mixtes ». Les fonds spéculatifs sont classés conformément à la définition statistique figurant dans l'orientation BCE/2007/9. Ils recouvrent, en particulier, les fonds mettant en œuvre des stratégies de placement relativement libres de contraintes et soumis à peu de contraintes quant aux types d'instruments financiers dans lesquels ils peuvent investir. Quand aucun classement en fonds actions, obligations, mixtes ou immobiliers n'est possible, l'organisme sera répertorié dans la catégorie résiduelle « autres fonds ». Les parts de fonds ouverts peuvent être rachetées ou remboursées sur les actifs du fonds. Les fonds fermés sont des fonds dont le nombre de parts émises est fixe.